

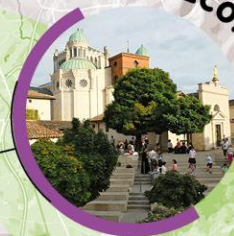
**SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE**

VAL DE SAÔNE DOMBES

Habitat



Économie



Déplacements



Agriculture



Environnement



Réunion Publique

Présentation du PADD

01 octobre 2018

SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE

VAL DE SAÔNE DOMBES

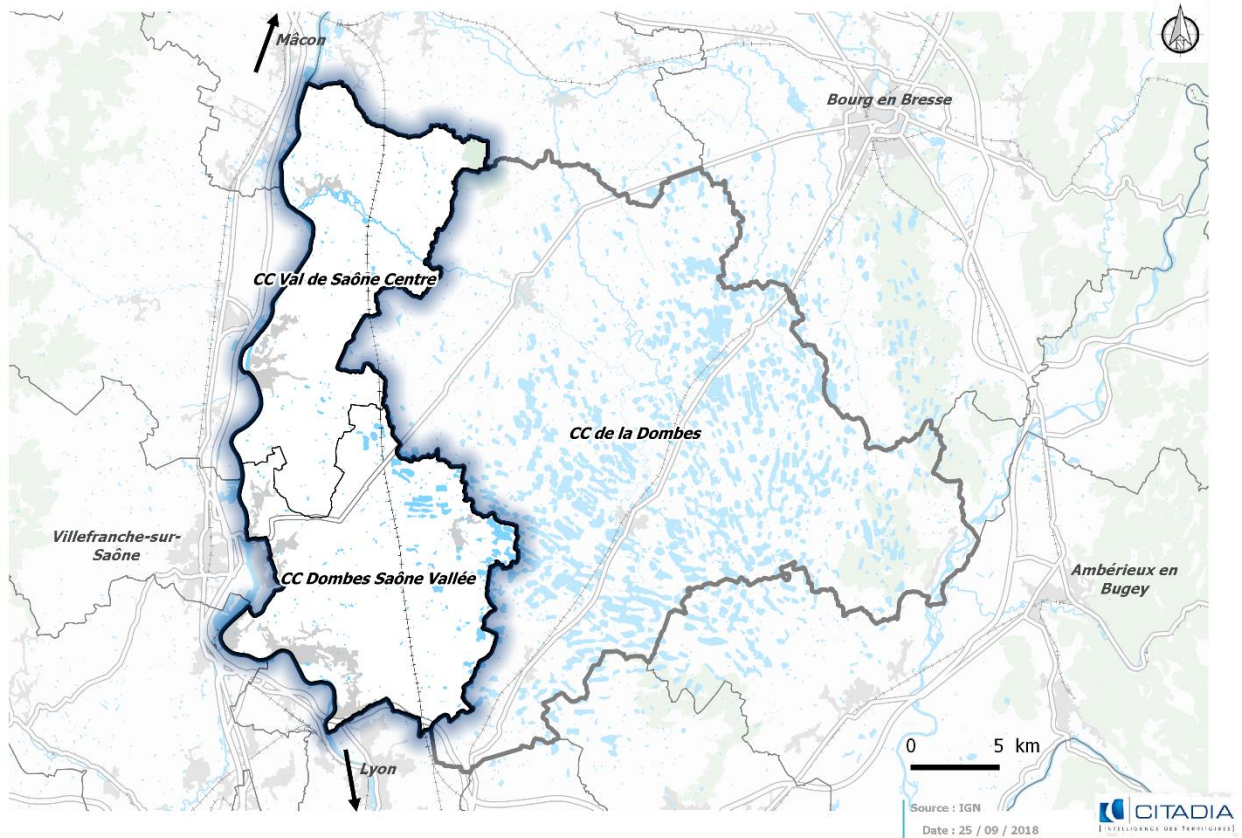
La révision du SCoT

1

Le territoire du Val de Saône-Dombes

Localisation SCoT Val de Saône Dombes

SCoT Val de Saône - Dombes



34 communes



2 Communautés
de Communes



60 000 habitants



337 Km²

Le Schéma de Cohérence Territoriale : Qu'est ce que c'est ?



→ Un document d'urbanisme qui définit l'organisation du territoire



→ Un document de prospective qui vise à orienter le développement du territoire pour les 15-20 prochaines années.

→ Un document qui assure la cohérence entre les nombreuses politiques publiques



→ Un document qui sert de cadre de référence aux documents d'urbanisme locaux et sectoriels

Les étapes de la révision du SCoT

1.

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement

Où en est le territoire du Val de Saône - Dombes

2.

Le projet politique projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Quel projet pour le territoire pour les 15 prochaines années?

3.

La traduction règlementaire : le document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Quelles règles se donner pour mettre en œuvre le projet de territoire?

4.

La procédure d'approbation

Consultation des personnes publiques associées (PPA)

Enquête publique

Débat sur le PADD
1^{ère} trimestre 2018

Arrêt
prévisionnel du SCoT
2^{ème} trimestre 2019

Approbation prévisionnelle
du SCoT
1^{er} trimestre 2020

Concertation et communication

Evaluation environnementale

Réunion Publique PADD

La participation des habitants du Val de Saône - Dombes

Les habitants peuvent contribuer à l'élaboration du SCoT :

- En laissant un commentaire dans le registre d'observations situé au siège du syndicat mixte et dans les communautés de communes du territoire
- Durant les réunions publiques : la prochaine concernera le Document d'orientation et d'objectifs (DOO) début 2019
- Lors de l'enquête publique officielle fin 2019
- En contactant le syndicat mixte par mail - Caroline Hengy :
syndicatmixtevaldesaone@orange.fr
- Par courrier postal : syndicat mixte Val de Saône-Dombes, parc Visiosport, 166 route de Francheleins 01 090 MONTCEAUX

Les documents de la révision sont consultables sur le site internet du SCoT :

<http://www.scot-saonedombes.fr>

Le PADD est l'expression du projet de territoire souhaité par les élus du Val de Saône - Dombes

- Le PADD constitue la pièce principale du SCoT
- Il définit des orientations stratégiques générales à retenir pour le développement du territoire et son évolution pour les 20 prochaines années
- Il est construit par les élus en partenariat avec les partenaires publics et la société civile
- Il est le marqueur politique essentiel du SCoT

Le PADD se décompose en 4 grands chapitres :

- Un territoire dynamique entre Saône et Dombes à structurer autour d'un cadre de vie de qualité
- Un territoire à affirmer par un positionnement économique et commercial
- Un territoire à connecter et une mobilité à faire évoluer
- Un territoire au caractère rural à préserver et à valoriser

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

2



Chapitre 1 :

Un territoire dynamique entre Saône et Dombes à structurer autour d'un cadre de vie de qualité

1) Organiser le développement en fonction des dynamiques du territoire, des polarités et des bassins de vie Nord/Sud

- ☐ *Accompagner l'attractivité résidentielle et permettre la création de 450 logements neufs en moyenne par an (70 000 habitants en 2035)*
- ☐ *S'appuyer sur des pôles de bassin de vie (Trévoux – Reyrieux / Massieux / Montmerle-sur-Saône – Guéreins / Saint-Didier-sur-Chalaronne – Thoissey) des pôles de proximité (Frans / Civrieux / Fareins / Montceaux / Saint-Etienne-sur-Chalaronne / Ambérieux-en-Dombes / Saint-Didier-de-Formans / Ars-sur-Formans / Chaleins) et des villages*
- ☐ *Orienter l'urbanisation en fonction des influences Nord / Sud*
- ☐ *Réduire la vulnérabilité des personnes face aux risques et préserver l'ambiance sonore et la qualité de l'air*

2) Offrir des logements adaptés aux besoins des ménages

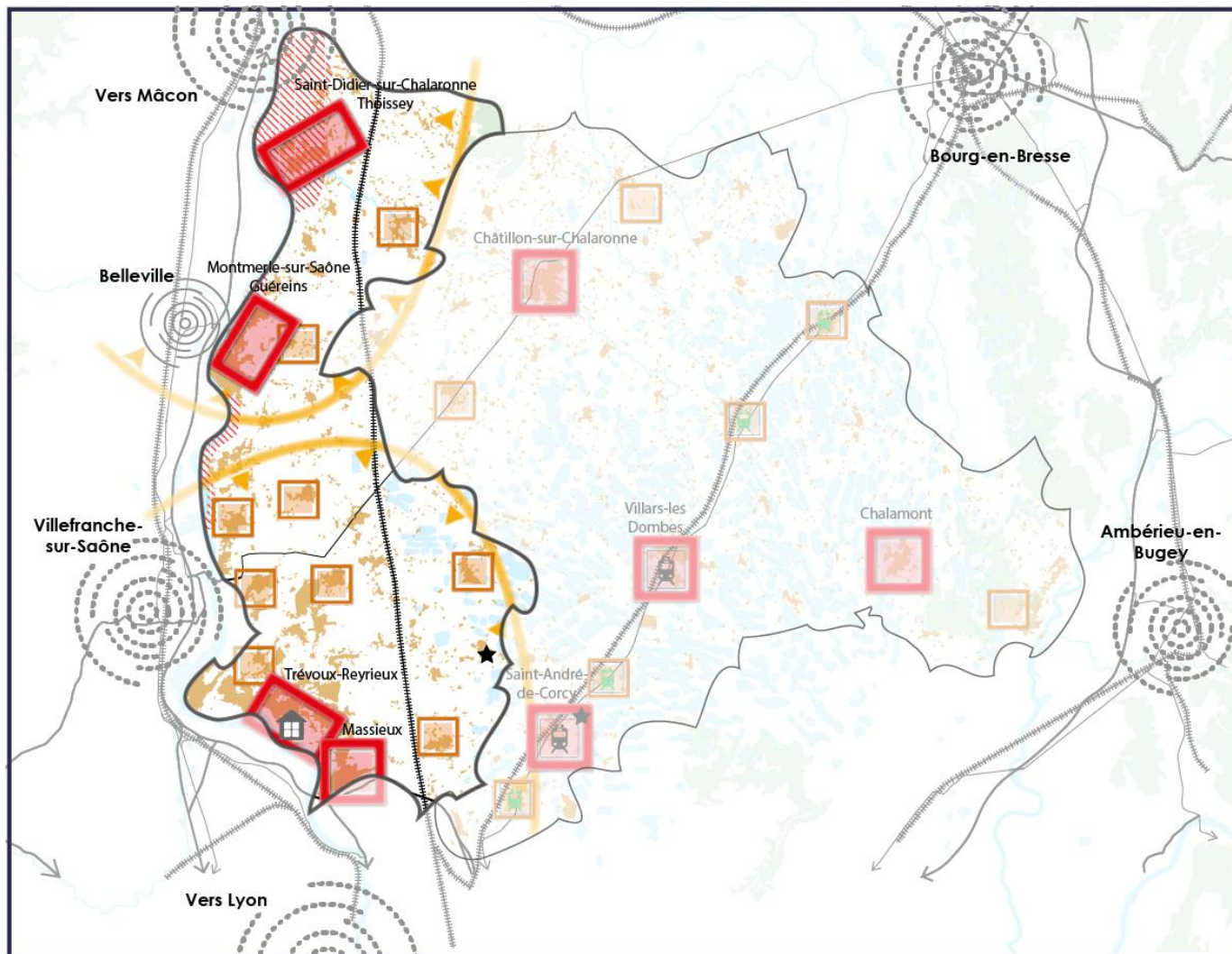
- ☐ *Permettre le parcours résidentiel*
- ☐ *Améliorer et diversifier l'offre en logements*
- ☐ *Maintenir la mixité sociale sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins des ménages modestes et des jeunes*

3) Promouvoir un habitat dense et performant qui s'intègre aux structures urbaines et paysagères

- ☐ *Densifier le territoire pour limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers*
- ☐ *Encadre l'étalement urbain*
- ☐ *Favoriser la réhabilitation des logements anciens et lutter contre la précarité énergétique des ménages liée au logement*
- ☐ *Réduire la vacance*
- ☐ *Prendre en compte la qualité des sites paysagers et les caractéristiques architecturales typiques dans les projets*

4) Assurer un niveau d'équipements cohérent avec le développement visé

- ☐ *Conforter l'offre d'équipements et de services structurants à l'échelle du SCoT*
- ☐ *Mettre en adéquation l'offre d'équipements et de services avec le développement démographique des communes tout en ayant une réflexion intercommunale*
- ☐ *Maintenir une offre de services dans les villages*
- ☐ *Optimiser la gestion des déchets et leur valorisation*
- ☐ *Optimiser la gestion de la ressource en eau*
- ☐ *Améliorer les performances des réseaux et équipements d'alimentation en eau potable et assainissement*



***Accompagner l'attractivité résidentielle du Val de Saône – Dombes
pour préserver son cadre de vie et maintenir les conditions
favorables à l'arrivée de nouveaux habitants***



Chapitre 2 :

Un territoire à affirmer par un positionnement économique et commercial

1) Favoriser une offre commerciale de proximité et proposer un tissu commercial équilibré

- ❑ *Dynamiser le tissu commercial de proximité dans les centres-bourgs*
- ❑ *Développer une stratégie d'implantation de petites et moyennes surfaces*
- ❑ *Permettre l'implantation de grandes surfaces dans les pôles identifiés*

2) Promouvoir un modèle économique équilibré pour permettre l'implantation et la création d'une mixité d'entreprises

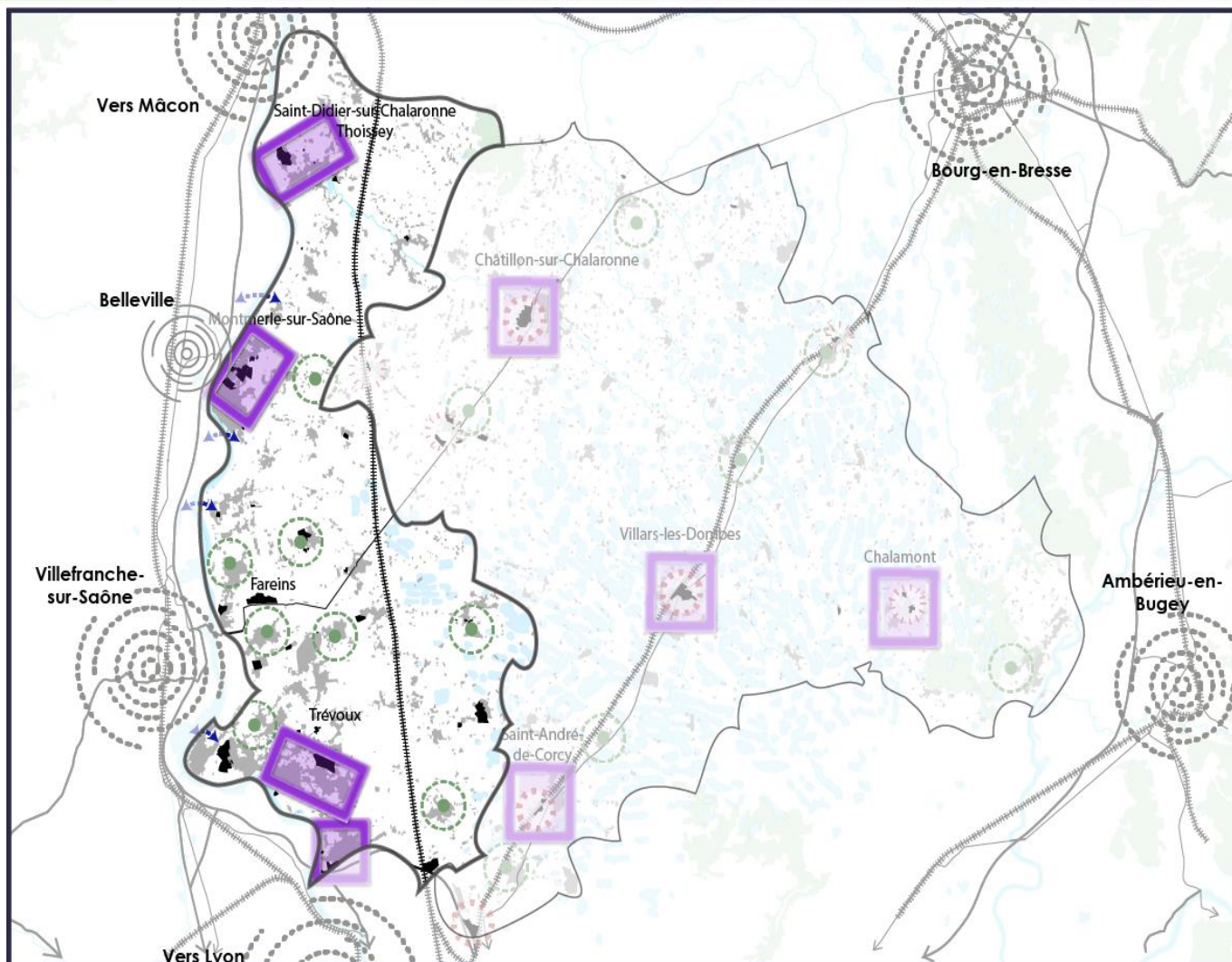
- ❑ *Poursuivre un objectif volontariste de création d'emplois*
- ❑ *Accompagner et développer les activités artisanales comme économie de proximité*
- ❑ *Mettre en place une stratégie économique pour renforcer l'attractivité et l'image du territoire*

3) Privilégier la densification et la requalification des zones d'activités économiques et commerciales existantes

- ❑ *Optimiser l'occupation foncière*
- ❑ *Requalifier les zones existantes pour offrir un cadre d'accueil aux entreprises favorable et attractif*
- ❑ *Permettre les extensions des zones les mieux équipées quand le potentiel de densification n'est pas suffisant*

4) Assurer la bonne intégration des zones d'activités économiques et commerciales avec leur environnement et le niveau d'équipements

- ❑ *Soigner l'intégration et la qualité paysagère des zones existantes et futures*
- ❑ *Penser les espaces d'activités comme des lieux de vie*
- ❑ *Développer les performances environnementales*
- ❑ *Développer les équipements et services mutualisés au sein de ces zones d'activités*



Un territoire à affirmer par un positionnement économique et commercial de proximité mais également équilibré avec les pôles voisins



Chapitre 3 :

Un territoire à connecter et

une mobilité à faire évoluer

1) Améliorer la performance des transports collectifs au sein du territoire et en direction des pôles extérieurs

- ☐ *Développer l'offre en transports collectifs, notamment dans le Nord du territoire*
- ☐ *Soutenir et accompagner la création du Transport Collectif en Site Propre (TCSP) du Sud du territoire (Trévoux – Reyrieux) en direction de la métropole lyonnaise (Sathonay-Camp – la Part-Dieu)*
- ☐ *Conforter le rabattement des transports collectifs vers les gares ferroviaires voisines*

2) Améliorer les infrastructures routières et permettre le développement d'équipements liés aux nouvelles pratiques de mobilités

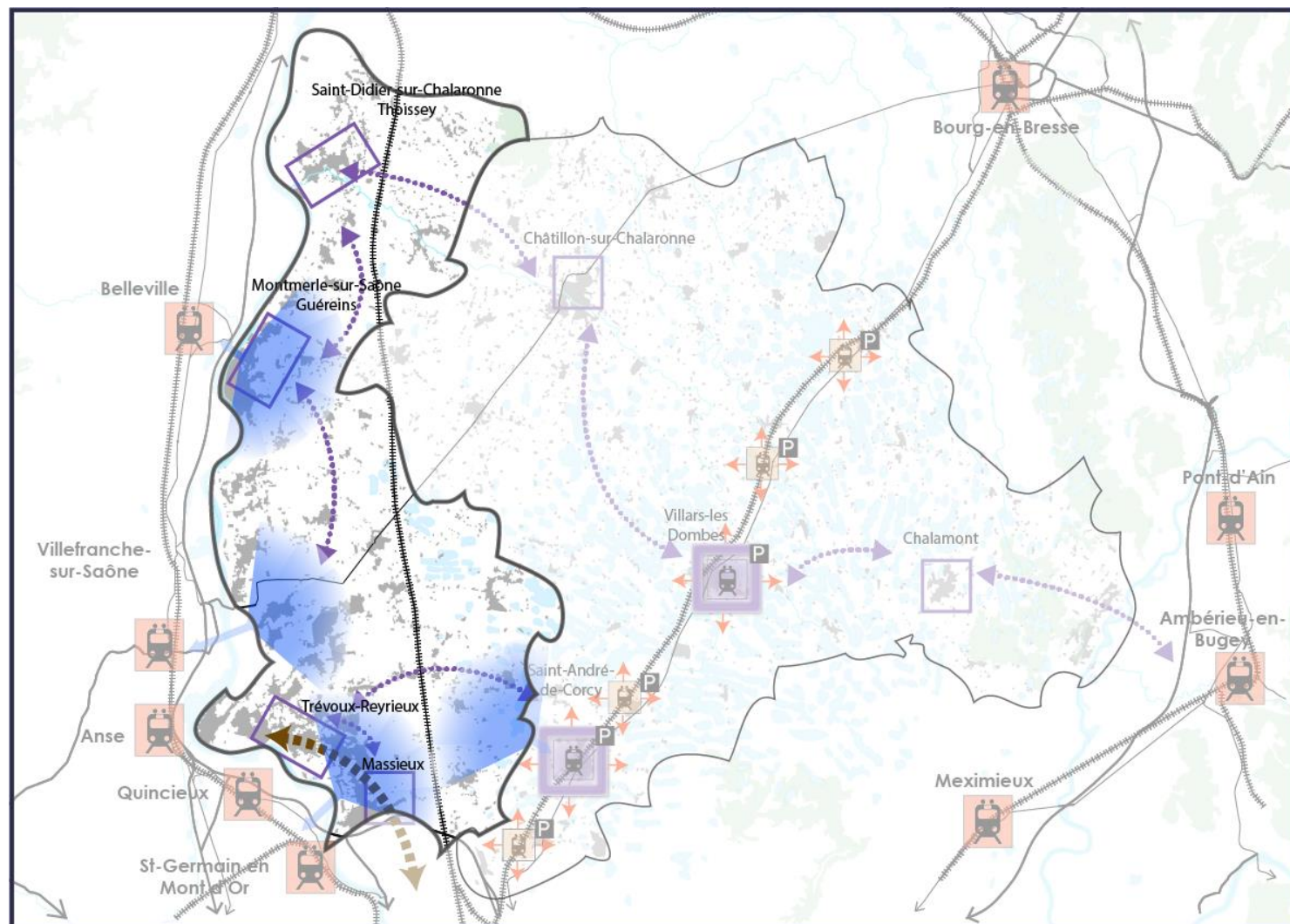
- ☐ *Etudier le positionnement de nouvelles liaisons au-dessus de la Saône au Nord et au Sud du territoire pour améliorer la connexion avec le territoire voisin*
- ☐ *Développer et promouvoir l'intermodalité*
- ☐ *Permettre le développement de bornes de recharges pour les voitures et vélos électriques*
- ☐ *Inciter les pratiques alternatives à la voiture individuelle afin de faire diminuer le trafic*

3) Développer et faire la promotion des modes doux et les modes actifs sur l'ensemble du territoire

- ❑ *Favoriser la création d'un réseau de liaisons douces pour encourager la pratique de ces modes de déplacements*
- ❑ *Veiller à la sécurisation des itinéraires modes doux pour les rendre accessibles à tous les usagers*

4) Faire de la connexion numérique un atout

- ❑ *Faire de la connexion numérique de l'ensemble du territoire une priorité afin de permettre aux nouvelles pratiques de travail de se développer et limiter les déplacements pendulaires*



Un territoire à connecter en direction des équipements et pôles extérieurs grâce à une mobilité plus durable



Chapitre 4 :

Un territoire au caractère rural à préserver et à valoriser

Chapitre 4 : Un territoire au caractère rural à préserver et à valoriser

1) Valoriser les richesses agricoles du territoire et ses productions

- ☐ *Protéger les espaces de productions agricoles*
- ☐ *Protéger et mettre en valeur les corps de ferme à l'architecture identitaire*
- ☐ *Promouvoir un modèle agricole de proximité et valoriser les produits du terroir*

2) Préserver le cadre de vie naturel, paysager et architectural

- ☐ *Valoriser les entrées de villes et les protéger de la banalisation*
- ☐ *Préserver des coupures vertes entre les entités bâties*
- ☐ *Valoriser le patrimoine paysager et bâti*

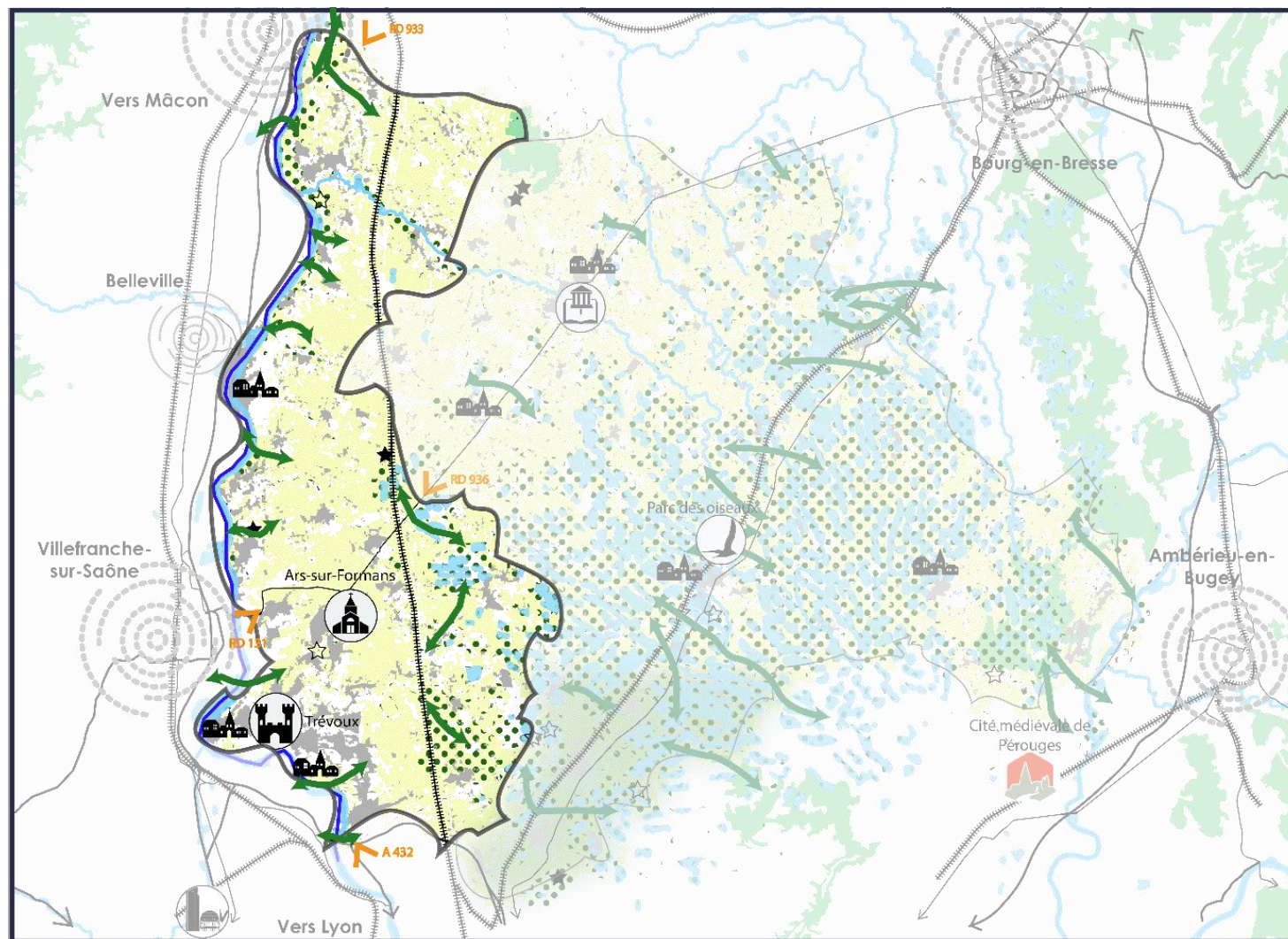
Chapitre 4 : Un territoire au caractère rural à préserver et à valoriser

3) Préserver la trame verte et bleue, support d'un patrimoine naturel riche et reconnu

- ❑ *Assurer la protection des réservoirs de biodiversité : Val de Saône, prairies humides, forêts alluviales, étangs...*
- ❑ *Protéger et restaurer les continuités écologiques au sein du Val de Saône, en lien avec les territoires voisins*

4) Développer une offre touristique complète et attractive

- ❑ *Accompagner la mise en œuvre d'un projet touristique global ;*
- ❑ *Développer l'économie touristique pour tendre vers un « tourisme de séjour »*



Un territoire rural qu'il faut préserver, support de richesses patrimoniales, agricoles, touristiques à valoriser

Postface : Un SCoT engagé en faveur de la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique

Le SCoT de la Dombes constitue une réelle opportunité pour définir une politique énergétique et climatique territoriale

Les réponses à cet objectif s'appuient sur une **approche transversale du développement territorial du Val de Saône - Dombes** et sur des orientations du SCoT qui seront travaillées en cohérence avec le **futur plan climat air énergie territorial (PCAET)** qui sera élaboré par les Communautés de Communes

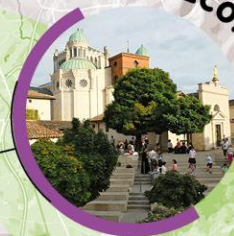
**SCHÉMA
DE COHÉRENCE
TERRITORIALE**

VAL DE SAÔNE DOMBES

Habitat



Économie



Déplacements



Agriculture



Environnement



Réunion Publique

Présentation du PADD

01 octobre 2018